



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-04-018

**Acquisitions et cessions opérées en 2022 par  
l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte  
d'Azur**

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> :	05 avril 2023	<b><u>Séance du 13 avril 2023</u></b>  A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	14 avril 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	21	
▪ Nombre de votants :	29	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

### **Étaient absents excusés et représentés :**

Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Jennifer HAMAIDE À Huguette SAINT JEAN, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Jade MORENAS À Pierre-Jean FAUCITANO, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

### **Étaient absents :**

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHASTEL

La commune de Morières-lès-Avignon et l'Établissement public foncier PACA ont engagé un partenariat pour permettre la réalisation de projets d'habitat mixte en procédant à des acquisitions foncières au travers de conventions d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande à ces dernières de « délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées ». L'article L 2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

L'action de l'EPF s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour prendre connaissance des acquisitions et cessions réalisées en 2022 sur le territoire communal, à savoir :

- Deux acquisitions sur le site des Sumelles pour un montant total de 418 670 euros HT
- La cession du site situé avenue Jean Monnet pour la réalisation de 46 logements locatifs sociaux : 732 860 euros HT

A noter que l'état des stocks détenus par l'EPF sur le site des Sumelles fait apparaître des montants inférieurs à ceux présentés l'an dernier, pour les acquisitions n°002406 ; 002408 ; 002435.

En effet, en 2021 l'EPF avait procédé à l'acquisition de ces parcelles sur la base du prix fixé par le tribunal administratif, à la suite du recours formé par les riverains qui contestaient l'expropriation, soit 68€ le m<sup>2</sup>. C'est ce prix qui figure dans l'état des biens détenus en stocks par l'EPF au 31/12/2021.

Cependant, un jugement de la cour administrative d'appel est venu casser ce premier jugement, et a confirmé le prix de 32€ le m<sup>2</sup> pour la cession de ces parcelles. Ce qui explique que le total des biens détenus en stock par l'EPF au 31/12/2022, sur le site des Sumelles, soit inférieur à celui de l'année précédente.

Pour compléter ces éléments, un état des biens en stock détenus au 31 décembre 2022 par cet organisme sur la commune est également annexé.

Le montant total de ces biens s'élève à 5 901 839€, dont :

- 3 128 757€ sur le site des Sumelles
- 2 773 082€ sur le site République

Les montants mentionnés représentant les prix d'acquisitions hors frais de portage (études, travaux, frais de gestion, assurances, indemnités de résiliations de bail).

### Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **PREND CONNAISSANCE** de la liste des acquisitions réalisées en 2022 ainsi que de l'état du stock foncier détenu au 31 décembre 2022 par l'EPF PACA dans le cadre des conventions d'intervention foncière en cours
- **PRÉCISE** que le bilan sera annexé au compte administratif de la commune

Le 14/04/2023  
Le secrétaire de séance,

Le 14/04/2023  
Le Maire,

Nicolas CHASTEL

Grégoire SOUQUE

